



**Ensemble Scolaire
SAINT JOSEPH - LA PROVIDENCE**

**Année scolaire 2020 - 2021
DEMANDE D'INSCRIPTION**

PHOTO

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____

Adresse : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____ Département _____

Nationalité : _____

Fratrie scolarisée dans le groupe scolaire **oui**, préciser prénom, classe **non**

Religion : Catholique Protestante Juive Musulmane Autre
baptisé(e) non baptisé(e)

Régime : **externe** (déjeune à l'extérieur ou occasionnellement à la cantine) **DP** (déjeune tous les jours à la cantine)

Cursus scolaire antérieur :

Classes : _____ Ecole : _____

Crèche (si entrée en TP/PS) : **oui** **non**

Profil de l'élève :

L'élève a-t-il des allergies : oui, préciser non

L'élève est-il suivi par un professionnel de la santé ? oui non

Si oui, préciser lequel : _____

L'élève bénéficie-t-il d'un PAI : oui non

L'élève relève-t-il de la MDPH : oui non

L'élève est-il à haut potentiel intellectuel : oui non

Le cas échéant, indiquer la date du bilan et le QI : _____

Pour l'instruction de la demande d'inscription, merci de joindre :

- Les livrets scolaires (LSU) de 2019 ainsi que celui/ceux de 2020
- Photocopie du livret de famille (parents + enfant)
- Photocopie des vaccinations (p.90 à 92 du carnet de santé)
- Bilan, correspondance ou autre que vous souhaitez porter à notre connaissance, le cas échéant
⇒ *Les inscriptions se font en fonction des places disponibles (les fratries sont prioritaires)*

Si notre établissement vous a été recommandé, cocher

Préciser les coordonnées de ladite personne :

Le retour de la demande d'inscription doit se faire au chef d'établissement sous :
martine.wendels@saintjoseph-laprovidence.fr ou par envoi postal à l'école Saint Joseph
La Providence, 2 avenue du Général Passaga 57600 FORBACH.

Un accusé de réception vous sera adressé sous 72h00.

Le chef d'établissement prendra contact avec vous pour finaliser l'inscription après examen de votre demande.

Un chèque de 30€ au titre des frais d'inscription sera demandé au moment de l'inscription définitive ainsi que le versement d'un acompte de 150€ (arrhes), qui sera déduit du 1^{er} trimestre de la scolarisation de 2020-21.